Une stratégie nationale de sélection végétale doit répondre aux besoins de toutes les cultures

Déclaration commune de l'Atlantic Grains Council, des Producteurs de grains du Québec, des Grain Farmers of Ontario, de l'Ontario Bean Growers, de l'Ontario Canola Growers Association, de la Manitoba Pulse & Soybean Growers, de la Prairie Oat Growers Association, de l'Alberta Pulse Growers et de SeCan

Septembre 2026

Le parcours de toute culture mise en terre par les producteurs et productrices agricoles commence par un programme de sélection végétale, souvent plus d'une décennie avant qu'une seule graine ne soit mise en terre. Cette recherche est le fondement de toute la production alimentaire : c'est grâce à elle que les producteurs obtiennent des variétés capables de résister aux ravageurs et aux maladies, de survivre aux conditions météorologiques extrêmes (p. ex. la sécheresse, les précipitations excessives, la salinité du sol, etc.) et de produire davantage de nourriture sur la même superficie, quelle que soit la région. C'est également sur cette recherche que le pays compte désormais. La récente Déclaration d'Halifax engage les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à stimuler la productivité et la compétitivité et à renforcer la résilience tout au long de la chaîne de valeur agricole, tandis que la Stratégie nationale de sécurité alimentaire établit un objectif national consistant à cultiver et à transformer plus de denrées alimentaires au Canada. Aucun de ces objectifs n'est réalisable sans un système de sélection végétale capable de fournir les variétés dont les producteurs canadiens ont besoin, dans chaque région et pour chaque culture qu'ils mettent en terre. Cependant, toutes les cultures ne sont pas en mesure d'attirer le même niveau d'investissement du secteur privé en matière de sélection, et une stratégie nationale de sélection réussie doit tenir compte de ces différences.

Les organisations soussignées ont mené des discussions sur la forme que devrait prendre ce système pour un groupe spécifique et important de cultures : celles pour lesquelles la taille du marché et le potentiel de revenus générés par les royautés ne favorisent pas des investissements importants du secteur privé dans la sélection. L'avoine, le soya de qualité alimentaire, le blé et l'orge cultivés dans l'Est du Canada, le canola cultivé en Ontario, ainsi que certaines légumineuses (y compris les haricots secs) cultivées dans certaines régions du pays entrent dans cette catégorie. Pour bon nombre de ces cultures, le marché potentiel est trop restreint pour soutenir un modèle de sélection entièrement privé, quelle que soit l'importance de la culture pour les producteurs, les transformateurs alimentaires ou le système alimentaire dans son ensemble. Pour ces cultures, l'investissement public n'est pas une option parmi d'autres. Dans bien des cas, il constitue le fondement qui permet de maintenir la culture viable dans les rotations adoptées par les producteurs tout en garantissant son accessibilité aux utilisateurs finaux.

La présente déclaration s'inscrit dans le cadre du débat national croissant sur l'avenir de la sélection végétale canadienne, notamment un récent exercice de réflexion sectorielle axé sur le blé et l'orge dans l'Ouest canadien. Les organisations soussignées saluent ce débat et partagent son ambition de mettre en place un système de sélection végétale canadienne plus solide et plus innovant. Les producteurs qui cultivent des cultures bénéficiant d'un investissement limité du secteur privé plaident depuis des années en faveur d'une stratégie qui reflète leur réalité, et la présente déclaration s'inscrit dans cet esprit. Elle constitue une contribution à un effort national commun, et non un rejet de celui-ci. Les différentes cultures sont soumises à des réalités économiques différentes, et les systèmes de sélection efficaces doivent être conçus en conséquence. Tout futur modèle national de sélection élaboré en collaboration avec le gouvernement doit tenir compte de chaque culture dans son contexte propre.

Toutes les organisations participantes s'entendent sur la vision commune suivante :

> *Un système de sélection végétale qui tient compte des réalités propres à chaque culture, qui repose sur des investissements publics stables là où cela est nécessaire, qui s'adapte aux conditions de culture régionales et qui assure le développement continu de nouvelles variétés bénéfiques pour les producteurs, les consommateurs et le système alimentaire canadien.*

La voie à suivre pour concrétiser cette vision est en cours d'élaboration, mais les organisations soussignées ont défini, ci-dessous, les principes directeurs pour évaluer les options et les décisions à mesure que cette voie prend forme.

Le système optimal de sélection végétale pour ces cultures devra :

Fournir des variétés supérieures, adaptées aux régions et prêtes pour la production.

Proposer des variétés soigneusement choisies et expérimentées en tenant compte des conditions de culture particulières à une région donnée, telles que les facteurs agronomiques, les ravageurs et les maladies, ainsi que les besoins de qualité en lien avec l'utilisation prévue. On ne peut pas présumer qu'une variété mise au point pour une région donnera de bons résultats dans une autre, et un système national de sélection doit soutenir le développement, les essais et la mise en marché de variétés finies adaptées aux conditions de leur culture et aux spécifications de qualité exigées par les acheteurs.

Adapter la technologie au programme, et non l'inverse.

Disposer de la capacité de déployer des technologies et des approches de sélection adaptées à l'échelle, aux objectifs et aux aspects économiques de chaque programme et pour chaque culture. Les outils les plus avancés ne sont pas toujours les plus appropriés; l'efficacité prime sur la sophistication. L'innovation doit être pratique, efficace et axée sur les besoins des producteurs, afin de garantir que les programmes de sélection aient accès aux outils nécessaires pour produire des résultats.

Reconnaître les contributions de producteurs comme des investissements.

Reconnaître que les redevances versées par les producteurs et les fonds provenant de leurs cotisations qui sont investis dans le développement de variétés constituent des investissements privés, et veiller à ce que les revenus générés par les redevances sur les semences contribuent au maintien de la capacité de sélection qui a permis de créer ces variétés. Les producteurs ne sont pas simplement les bénéficiaires de la sélection publique – ils sont des investisseurs dans le système.

Considérer les investissements publics et privés comme complémentaires.

Permettre aux investissements publics de fonctionner parallèlement aux investissements privés. Lorsque le secteur privé dispose d'incitatifs commerciaux limités pour investir, l'investissement public constitue le fondement sur lequel repose le système. Pour certaines cultures ou certaines régions, un programme public de sélection est la seule source de nouvelles variétés, ou il peut apporter une concurrence nécessaire qui accélère l'innovation,

offre un choix aux producteurs et renforce la résilience du système semencier. Les investissements publics et privés ont chacun un rôle important à jouer, et les systèmes performants devraient tirer parti des deux dans la mesure du possible.

Assurer l'accès au matériel génétique et une protection efficace de la propriété intellectuelle.
Un système de sélection résilient repose sur le fait que les sélectionneurs aient un accès approprié à la diversité génétique, aux variétés commercialisées, aux caractères et au matériel de sélection, afin que les nouveaux travaux puissent s'appuyer sur les progrès génétiques existants. Les mesures de protection de la propriété intellectuelle, y compris le recours aux brevets, ne devraient soutenir l'investissement dans l'innovation que dans la mesure où cela améliore la compétitivité de l'industrie sans compromettre la rentabilité des exploitations agricoles ni l'accès des sélectionneurs au matériel génétique et à la technologie, conformément au cadre canadien de protection des obtentions végétales.

Assurer un investissement public stable, prévisible et à long terme.
Compte tenu du processus qui s'étend sur plusieurs années, voire souvent sur une décennie, pour mettre au point et commercialiser de nouvelles variétés de cultures, un investissement public fiable à long terme est essentiel. Les redevances sur les semences et les revenus du marché ne suffisent pas à eux seuls à générer des investissements suffisants pour soutenir les programmes de sélection de cultures dont la rentabilité est limitée pour le secteur privé.

Mesurer le rendement en termes de retombées économiques et sociétales plus large.
Définir le rendement de l'investissement en fonction de la valeur que ces cultures apportent aux producteurs et au Canada dans son ensemble. Cela comprend la diversification des rotations de cultures, les possibilités d'exportation, la sécurité alimentaire, l'amélioration de la résilience des exploitations agricoles, la capacité de transformation nationale et la réduction de la dépendance à l'égard des aliments pour consommation humaine et des aliments pour animaux importés. Pour certaines cultures, le rendement le plus important découlant du développement de variétés ne se mesure pas uniquement par les revenus tirés des semences, mais par les avantages économiques et sociétaux générés tout au long de la chaîne de valeur.

Attirer et maintenir les capacités de sélection.
Attirer et retenir les talents, les infrastructures, les environnements d'essai et les connaissances institutionnelles nécessaires pour soutenir des programmes de sélection productifs à long terme. Cela comprend des réseaux d'essais multisites et des environnements de dépistage des maladies et des ravageurs dotés des terres, du personnel et des infrastructures spécialisées nécessaires pour évaluer de manière fiable les nouvelles variétés.

Maintenir un dialogue étroit avec les producteurs grâce à de solides boucles de rétroaction.
Maintenir de solides mécanismes de rétroaction entre les sélectionneurs, les producteurs et les utilisateurs finaux dans chaque région et pour chaque culture afin que les priorités en matière de sélection reflètent les réalités agronomiques locales, les débouchés commerciaux et les besoins des producteurs.

Mettre en place un système réglementaire et de commercialisation pragmatique.
Soutenir un système de réglementation et de commercialisation qui permet aux nouvelles variétés de passer efficacement des programmes de sélection aux producteurs, tout en tenant compte des réalités de marché propres à chaque culture. Ce système devrait être proportionnel aux risques et aux possibilités associés à chaque culture et ne devrait pas créer d'obstacles qui pénaliseraient de façon disproportionnée les cultures dont les marchés sont plus restreints.

Le système porte déjà ses fruits. Les variétés d'avoine mises au point par le secteur public, sélectionnées pour les conditions de culture canadiennes, constituent le fondement d'une industrie canadienne de la minoterie et de la transformation alimentaire qui permet à l'avoine canadienne de se retrouver au menu du petit-déjeuner partout dans le monde. Le secteur canadien du soya non génétiquement modifié à identité préservée (IP), dont les exportations annuelles sont estimées à 1,5 milliard de dollars, existe parce que les programmes publics

de sélection continuent de créer des variétés améliorées qui répondent aux exigences rigoureuses des clients du secteur alimentaire mondial. Le blé d'hiver ou de printemps sélectionné pour les conditions de culture de l'Est du Canada est le pilier d'une industrie locale de la minoterie et de la boulangerie et alimente un marché d'exportation en pleine croissance, tout en respectant les normes de qualité qui fidélisent la clientèle. Rien de tout cela n'est le fruit du hasard. C'est le résultat direct d'un investissement public soutenu, combiné à des capitaux privés (y compris les prélèvements versés par les producteurs), dans des domaines où le capital privé seul n'aurait probablement pas investi. Si ce soutien public venait à disparaître, les variétés qui ont permis de bâtir ces marchés finiraient elles aussi par disparaître, mettant ainsi en péril tant les producteurs que les industries qui en dépendent.

Les organisations soussignées se réjouissent de poursuivre les discussions avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et d'autres intervenants à mesure que ce travail avance. Une stratégie de sélection véritablement nationale reconnaît que différentes cultures nécessitent des voies différentes vers le succès. L'objectif n'est pas un modèle unique, mais un système qui fonctionne pour chaque producteur, chaque région et chaque culture qu'il est censé servir.

La force du Canada réside dans la diversité des productions végétales à travers le pays. Notre système de sélection végétale devrait refléter et soutenir cette même diversité.